

## Permis concernant la durée du travail octroyés

---

### Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 11-19381 / 112550  
CV2-LEDI, 1820 Veytaux  
Erstellung einer 2. Kaverne, eines Wasserschlosses und Zugänge  
des Kraftwerkes FMHL  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
63 H  
31.10.2011–31.10.2014 (Nouveau permis)
- 11-19415 / 101004  
Universo SA, 2300 La Chaux-de-Fonds  
Diamantage Appliques  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
6 H  
01.11.2011–31.10.2014 (Nouveau permis)

### Permis de travail du dimanche (art. 19 LTr)

- 11-19362 / 112547  
Trafigura Beheer B.V. Branche Office Geneva, 1207 Genève  
IT / Facility Management: Migration des données, application server,  
maintenance, mises à jour  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
7 H  
01.11.2011–31.10.2014 (Nouveau permis)

### Dérogation pour le personnel au sol du secteur de la navigation aérienne (art. 28 LTr)

- 11-19459 / 111998  
GVAssistance S.A, 1215 Genève-Aéroport  
personnel au sol du secteur de la navigation aérienne (art. 47, al. 3, OLT 2)  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
40 H, 20 F  
01.01.2011–31.12.2011 (Nouveau permis)  
Dérogation basée sur l'art. 28 LTr

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

*Voies de droit*

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

8 novembre 2011

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail